

**RAPPORT ARTICLE 29**  
de la loi Énergie et Climat

**2023**



# MILLEIS BANQUE PRIVÉE

## RAPPORT 2023 ARTICLE 29 LEC

### Sommaire

Stratégie du Groupe Milleis.....	4
1. Objectifs du groupe Milleis .....	4
2. Publications du groupe Milleis .....	4
3. Feuille de route du groupe .....	5
1. La Démarche Générale de Milleis Banque Privée .....	6
1.1 Politique d'investissement de Milleis Banque Privée .....	7
1.2 L'information des clients sur la prise en compte des critères ESG .....	12
1.3 Les produits financiers « Article 8 » et « Article 9 » de l'offre Milleis.....	13
1.4 Adhésion de Milleis Banque Privée ou de ses produits financiers à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label .....	17
2. Les moyens déployés par Milleis Banque Privée .....	19
2.1 Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG.....	19
2.2 Actions menées pour renforcer ses capacités de prise en compte des critères ESG .	22
3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de Milleis Banque Privée .....	25
3.1 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance de Milleis Banque Privée .....	25
3.2 Politique de rémunération.....	26
3.3 Règlement interne du Conseil d'Administration.....	27
4. Stratégie d'engagement de Milleis Banque Privée auprès des sociétés de gestion et des émetteurs.....	28
4.1 Stratégie d'engagement de Milleis Banque Privée auprès des sociétés de gestion	28
4.2 Politique de vote des sociétés de gestion .....	29
5. Taxonomie Européenne et Combustibles Fossiles.....	30
5.1 Taxonomie.....	30
5.2 Combustibles Fossiles .....	31



6. Stratégie d’alignement avec les objectifs de l’accord de Paris et stratégie nationale bas-carbone « SNBC » .....	32
6.1 Objectifs quantitatifs à horizon 2030 .....	32
6.2 Méthodologie interne utilisée .....	33
7. Stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité .....	35
7.1 Objectif de Milleis en matière de biodiversité .....	35
7.2 Méthodologie interne.....	36
8. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques .....	37
8.1 Processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques extra-financiers	37
8.2 Mise à jour de la cartographie des risques .....	38
9. Informations issues de dispositions de l’article 4 du Règlement SFDR.....	39
9.1 Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.....	39
9.2 Modalités de prise en compte des PAIs dans la politique de gestion et due diligences.....	42
9.3 Eléments méthodologique et marge d’erreur .....	42
9.4 Politique de sélection des partenaires producteurs (sociétés de gestion) et politique d’engagement.....	42
9.5 Tableau de prise en compte des Principales Incidences Négatives (ou PAIs) par Milleis Banque Privée - (rapport quantitatif).....	43
9.6 Comparaison historique avec les périodes précédentes .....	46

# Stratégie du Groupe Milleis

## 1. Objectifs du groupe Milleis

Milleis Banque privée est une Banque Privée indépendante française. Fort de notre rapprochement avec le groupe Cholet Dupont Oudart, en février 2023, nous sommes aujourd'hui le 3e acteur français indépendant dans le domaine de la gestion de patrimoine. A ce jour le groupe Milleis représente 64 000 familles de clients, et 12,5 milliards d'euros d'actifs clients.

Conscient des enjeux climatiques, le groupe Milleis a décidé de définir une feuille de route à horizon 2030 en partant de l'année de référence 2023.



## 2. Publications du groupe Milleis

Les engagements des différentes entités du Groupe en matière d'investissement responsable sont également disponibles sur leurs sites internet :

- ✓ [Informations en matière de durabilité \(milleis.fr\)](https://milleis.fr)
- ✓ [Notre démarche d'investisseur responsable - Cholet Dupont Asset Management \(cholet-dupont-am.fr\)](https://cholet-dupont-am.fr)
- ✓ [Notre démarche responsable \(cholet-dupont-oudart.fr\)](https://cholet-dupont-oudart.fr)



### 3. Feuille de route du Groupe

Feuille de route à horizon 2030	
Taxonomie et Combustibles fossiles	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Exclusion des sociétés si le charbon &gt;5% du chiffre d'affaires (CA) ;</li><li>✓ Exclusion des sociétés dont l'implication dans le pétrole et gaz non-conventionnel &gt; 3% du chiffre d'affaires (CA)</li></ul>
Stratégie climat	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est &gt;3% du chiffre d'affaires (CA) dans les sables bitumineux ;</li><li>✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est supérieure à 3% du chiffre d'affaires (CA) dans le gaz de schiste ;</li><li>✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est supérieure à 3% du chiffre d'affaires (CA) dans l'exploration pétrolière et gazière dans l'arctique ;</li><li>✓ Suivi de la température des portefeuilles entre 2,5° C et 2,75°C pour les entités du Groupe sauf pour Cholet Dupont Oudart Asset Management qui est entre 2°C et 2,5°C</li></ul>
Stratégie biodiversité	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est &gt;3% du chiffre d'affaires (CA) dans l'huile de palme ;</li><li>✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est &gt;3% du chiffre d'affaires (CA) dans les pesticides ;</li><li>✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est &gt;3% du chiffre d'affaires (CA) dans les plantes et semences génétiquement modifiés</li></ul>



## 1. La Démarche Générale de Milleis Banque Privée

La démarche générale de Milleis Banque Privée encourage un investissement plus durable à tous les niveaux de l'entreprise.

- ✓ Dans la définition de son univers d'investissement, sa politique d'exclusion et d'investissement responsable ainsi que dans la prise en compte de critères de durabilité dans la sélection des produits financiers conseillés ou intégrés à l'offre de gestion de Milleis Banque Privée (section 1.1)
- ✓ Dans sa communication aux clients pour les informer de la prise en compte des critères de durabilité dans leurs investissements (section 1.2)
- ✓ Dans la liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement SFDR et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité (section 1.3)
- ✓ Dans l'adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (section 1.4)

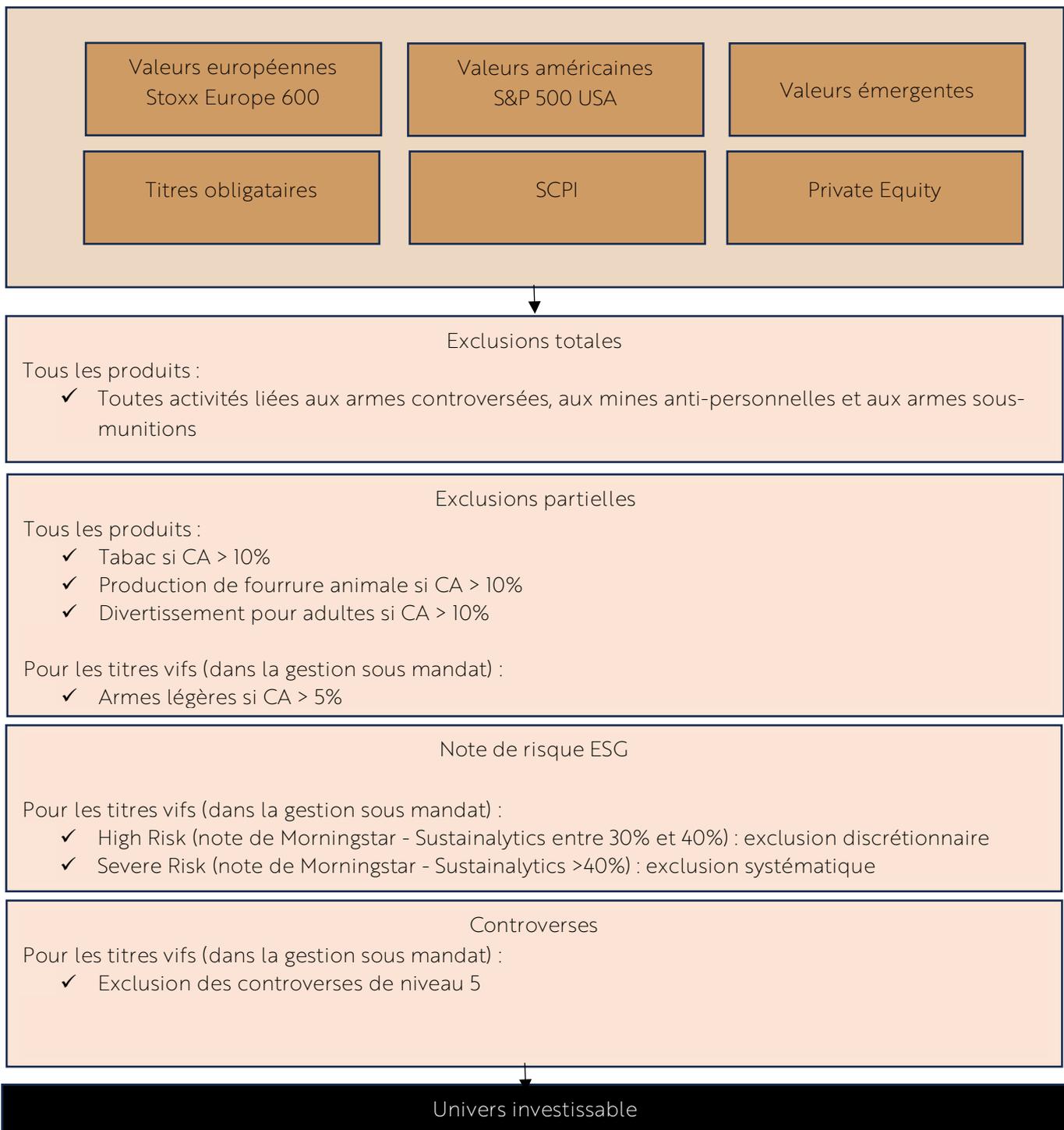




## 1.1 Politique d'investissement de Milleis Banque Privée

### a) Politique d'exclusion et univers d'investissement durable

Au sein de Milleis, pour la Gestion sous mandat et le conseil en investissement, l'univers d'investissement prend en compte des caractéristiques ESG par le biais d'exclusion sectorielle. La politique d'exclusion de Milleis Banque Privée découle de la [politique d'exclusion](#) de son actionnaire, [Anacap](#). Cette politique a été adaptée aux activités de Milleis.





## b) Offres de produits et solutions durables aux clients

Milleis propose à ses clients une sélection de produits et services financiers investis sur différentes grandes classes d'actifs et sur différentes zones géographiques.

- Développement d'une gamme de produits et solutions durables

La volonté de Milleis est d'augmenter son offre de produits et services financiers ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Pour un couple rendement/risque équivalent, Milleis cherche à privilégier les produits financiers de sociétés de gestion ayant l'approche ESG qui lui paraît la plus aboutie.

Milleis Banque a eu l'initiative pour l'ensemble des produits et services de son univers d'investissement, de proposer une gamme de produits présentant des caractéristiques de durabilité, afin de répondre aux attentes des clients.

- ✓ Pour la gestion sous mandat : Les mandats responsables prennent en compte les caractéristiques ESG (Article 8 SFDR) et pour cela se fixent des objectifs minimums d'investissement durable et de prise en compte des principales incidences négatives (PAI). Depuis fin 2023, des reportings périodiques sont communiqués aux clients sur l'évolution de la performance des indicateurs de durabilité. En 2024, tous les mandats se sont fixés des objectifs d'investissement durable et de prise en compte des principales incidences négatives.
- ✓ Sur les OPC : La banque a souhaité enrichir la gamme d'OPC thématiques, en lien avec la charte RSE de Milleis. Milleis propose notamment un fonds biodiversité depuis juillet 2023 (Swiss Life Luxembourg - Eq Env & Biodiv Imp EUR R Acc).
- ✓ Sur les produits structurés : Milleis a souhaité offrir au cours de l'année des EMTNs dont les fonds de l'émission sont utilisés pour (re)financer partiellement ou totalement des projets visant une économie moins carbonée via des obligations vertes (« green bonds » ou des projets à but social, via des « social bonds ». Le sous-jacent de ces EMTNs intègre, par ailleurs, dans sa construction des entreprises « Best in class » ou des critères d'exclusion sont appliqués (par exemple, les principes du Pacte Mondial des Nations Unies...).
- ✓ Pour les fonds immobiliers : Milleis s'oriente vers des produits immobiliers qui respectent en plus des critères financiers, des critères Environnementaux, Sociaux et Gouvernance dans leurs politiques d'investissement.



- Prise en compte des préférences des clients en matière de durabilité

Milleis prend en compte les préférences en matière de durabilité de ses clients :

- ✓ Le client a la possibilité de définir lui-même ses propres préférences en matière de durabilité afin de définir :
  - Le pourcentage minimal d'investissement durable (règlement SFDR)
  - Le pourcentage minimal d'alignement au Règlement Taxonomie
  - Les PAI (Principal Adverse Impact) à intégrer selon les thématiques suivantes :
    - Emissions (ex : gaz à effet de serre ou empreinte carbone)
    - Biodiversité
    - Eau et déchets
    - Questions sociales
- ✓ Milleis a, par ailleurs, défini une approche générique pour répondre aux préférences de durabilité de ses clients. L'approche Milleis représente une allocation minimale de 5% d'investissement durable et la prise en compte du PAI sur la thématique Emissions pour un minimum de 10 % des actifs financiers composant le portefeuille.

- Prise en compte de critères ESG dans la sélection des produits par Milleis

Milleis prend en compte de plus en plus d'indicateurs extra-financiers dans ses analyses et sélection pour un certain nombre de produits financiers.

Gestion sous Mandat : Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance sont pris en compte dans le choix des OPC qui intègrent les allocations des mandats de gestion. La part des OPC classés article 8 ou 9 au sens de la réglementation SFDR représentent 51% des encours globaux de la gestion sous mandat à fin 2023.

Depuis 2021, Milleis propose aux côtés de ses mandats de gestion dits « classiques », des profils de mandat dits « responsables ». Comme les mandats de gestion classiques, les mandats responsables respectent le processus d'allocation d'actifs de Milleis qui cherche à optimiser la répartition des actifs entre les actions, les obligations et les placements alternatifs et thématiques, en se diversifiant géographiquement et sectoriellement. Afin de garantir une approche ESG solide, ces mandats sont intégralement investis en OPCVM labellisés ISR ou Febelfin « *Towards Sustainability* ».

En 2023, Milleis a matérialisé la prise en compte des caractéristiques ESG pour les mandats dits « responsables » en se fixant un objectif minimum d'investissement durable de 20%, la prise en compte de l'ensemble des PAI à hauteur de 50% des encours du mandat et le suivi de nombreux indicateurs extra-financiers.

Ces mêmes objectifs ont été pris en compte pour l'offre de gestion pilotée UC Responsables des contrats Epargne Vie/Capi, et l'offre Responsable des contrats Horizon Vie/Capi de Milleis Vie.



Pour effectuer ce suivi, Milleis s'est dotée d'un fournisseur de données Morningstar - Sustainalytics et d'un agrégateur de données Quantilia afin de suivre pour l'ensemble de ces mandats de gestion quelques grands indicateurs ESG :

- ✓ Le pourcentage d'investissement durable de chaque profil de gestion.
- ✓ Le pourcentage d'alignement à la taxonomie.
- ✓ La prise en compte des PAI avec le suivi de grands indicateurs comme les émissions carbone, la part des investissements dans les entreprises présentes dans le secteur des énergies fossiles, la part des investissements dans des entreprises avec des activités affectant négativement les zones sensibles pour la biodiversité ou encore le ratio moyen femmes/hommes au sein des conseils d'administration.
- ✓ Les notes de risques ESG moyennes de chacun de ses portefeuilles.

En 2024, Milleis s'est fixée aussi pour ces mandats dits « classiques » un objectif minimum d'investissement durable et la prise en compte de l'ensemble des PAI à hauteur de 50% des encours du mandat.

OPCVM : Depuis 2021, Milleis a privilégié l'intégration d'OPC labellisés ISR ou Febelfin « Towards Sustainability »<sup>1</sup> et d'OPC classés Article 8 ou 9 au sens de la réglementation SFDR. Ces OPC prennent en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales en se fixant le cas échéant un pourcentage minimum d'investissement durable et la prise en compte de PAI. En effet, pour la sélection de fonds à destination d'une clientèle souhaitant réaliser des investissements dans des produits ou services financiers qui prennent en compte, en plus des critères financiers, des critères ESG, les fonds disposant du label ISR ou du label Febelfin « Towards Sustainability » et les fonds article 8 et 9 sont analysés et sélectionnés. Dans tous les cas, à critères quantitatifs et qualitatifs équivalents, les fonds ayant un label ISR et/ou Febelfin « Towards Sustainability » ou les fonds article 8 ou 9 qui se fixent un pourcentage minimum d'investissement durable seront privilégiés afin d'intégrer l'univers Milleis. [Liste des fonds labellisés - Label ISR \(lelabelisr.fr\)](https://lelabelisr.fr).

Avec ces labels et les nouvelles réglementations SFDR, l'objectif de Milleis est de s'assurer que les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion. Milleis regarde principalement :

- ✓ L'analyse des entreprises sur des critères ESG
- ✓ La prise en compte de critères ESG dans la construction du portefeuille
- ✓ La politique d'investissement ESG
- ✓ La politique d'engagement (dialogue et vote) ESG

---

<sup>1</sup> Le label "Towards Sustainability" a été créé en 2019 par Febelfin, la Fédération belge du secteur financier. Le label combine trois exigences : la transparence, l'analyse ESG (environnementale, sociale et gouvernance) sur l'intégralité des portefeuilles et des exclusions avec des seuils bas, non seulement sur le charbon mais aussi sur les énergies fossiles non conventionnelles.



- ✓ Le suivi et mesure de l'impact de la gestion ESG sur les émetteurs
- ✓ La transparence de l'OPC

Fonds Immobiliers : Milleis s'oriente vers des produits immobiliers qui respectent en plus des critères financiers, des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans leurs politiques d'investissement. Dans le cadre de notre revue des produits nous nous assurons que les sociétés de gestion nous transmettent un rapport annuel extra-financier/reporting ISR/rapport annuel qui décrit le respect de la politique d'investissement de la société de gestion en matière de critères ESG.

Capital Investissement : Sur les 2 FCPR commercialisés en 2023, 1 FCPR<sup>2</sup> est catégorisé Article 8 et intègre le développement durable au cœur de son activité avec une stratégie ESG volontariste. Le FCPR a pris deux engagements phares : atteindre la neutralité nette carbone au plus tard en 2040 et favoriser une économie plus inclusive tout en progressant sur toutes les dimensions ESG, telles que définies par les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).

Produits Structurés (EMTN)<sup>3</sup> : Milleis conçoit avec les émetteurs, les produits structurés qui seront ensuite proposés aux clients.

Après analyse de la qualité de l'émetteur, la construction porte principalement sur la formule de gain à échéance du produit (ou en cas de remboursement anticipé) et sur les sous-jacents servant de base à la formule de gain espéré.

L'inclusion des critères ESG peut être réalisée sur les composants suivants de façon alternative ou cumulative :

- L'utilisation du financement par l'émetteur dans des projets à impact : le produit de ces émissions doit être utilisé pour (re)financer partiellement ou totalement des projets visant une économie moins carbonée (exemple : green bond) ou à but social (social bond). Ces émissions doivent être alignées aux standards de marché (ICMA<sup>4</sup>, ou CBI<sup>5</sup>).
- Le sous-jacent de l'EMTN peut intégrer dans sa construction un ensemble de filtres ESG visant à sélectionner, dans l'univers d'investissement prédéfini, les entreprises les plus performantes en termes d'ESG (quantifiés par des sociétés comme Moody's) ou à exclure les entreprises ne respectant pas certains critères (Principes du Pacte Mondial des Nations Unies...).

---

<sup>2</sup> FCPR Eurazeo EPVE3

<sup>3</sup> Milleis Exigence Transition, Milleis Audace Mars 2023, Milleis Audace Climat, Milleis Conviction Juillet 2031

<sup>4</sup> ICMA : International Capital Market Association

<sup>5</sup> CBI : Climate Bonds Initiative



En 2023, 33% des offres au public proposées par Milleis Banque à ses clients avait un financement à impact avec l'utilisation de green bond ou de social bond. Le recours à des « social bond » a permis de financer ou de refinancer des prêts sociaux dédiés au développement économique des territoires (exemple : prêts pour des PME localisées dans des zones géographiques défavorisées), à l'émancipation sociale et économique des personnes défavorisées (exemple : financement de projets de logements sociaux) ou à l'accès aux services de santé (exemple : financement d'infrastructures spécifiquement conçues pour les personnes âgées).

Le recours à des « green bond » a permis de financer ou de refinancer des prêts éligibles à des projets verts avec un impact environnemental positif comme des installations de centrales photovoltaïques ou solaires à concentration, des installations et raccordement de fermes éoliennes à terre ou en mer, ou encore de la production d'énergie à partir de la matière organique durable.

En 2023, 50% des offres au public d'EMTNs intégraient des sous-jacent ESG. Il peut s'agir de sous-jacent PAB (*Paris Aligned Benchmark*) qui doivent prendre en compte un certain nombre de critères plus exigeants comme l'exclusion des entreprises impliquées dans les armes controversées ou violant le Pacte mondial de l'ONU, la production de tabac, le charbon, le pétrole, le gaz naturel et la production d'énergie à haute intensité.

Il peut s'agir aussi de sous-jacents dont les émetteurs ont la meilleure notation « Climat » tel que défini par Carbone 4, expert et référent dans la stratégie de réduction de l'empreinte carbone. Les valeurs de ces sous-jacents sont engagées dans la réduction des émissions carbone soit à travers la baisse de l'intensité carbone de leur mix énergétique, la diminution de l'intensité carbone de leurs procédés industriels ou par le développement de solutions innovantes réduisant l'empreinte carbone de leurs produits ou services.

## 1.2 L'information des clients sur la prise en compte des critères ESG

a) L'information à destination des clients :

- Dans le cadre du questionnaire de connaissance clients

Milleis Banque Privée a intégré dans son processus de conseil en investissement et préalablement à la proposition d'un mandat de gestion des questions pour évaluer et recueillir les préférences du client en matière de durabilité.

Durant son échange avec le client, le banquier privé lui remet un document explicatif qui présente :

- ✓ Les notions clés liées à l'investissement durable, les principales incidences négatives et la taxonomie.
- ✓ L'offre standard ESG proposée par Milleis



- Dans le cadre du mandat responsable de notre offre de gestion sous mandat :

Dans le cadre de la réglementation SFDR, les clients sont informés des modalités de prise en compte des critères ESG par l'intermédiaire :

- ✓ D'un document précontractuel qui leur est remis avec les conditions générales et particulières de vente.
- ✓ D'un rapport périodique annuel rattaché au rapport de gestion annuel

Ces documents décrivent la stratégie du mandat responsable, les engagements pris par Milleis en termes de durabilité et les évolutions des indicateurs extra-financiers suivis.

b) L'information disponible sur notre site internet

Les moyens mis en œuvre pour la prise en compte des critères ESG par Milleis Banque Privée sont disponibles au public via une publication sur le site internet de Milleis et mis à jour chaque année : [Informations en matière de durabilité \(milleis.fr\)](https://www.milleis.fr/informations-en-matiere-de-durabilite)

- ✓ Rapport article 29 LEC
- ✓ Déclaration de Performance Extra-financière (DPEF)
- ✓ Politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité (Article 4 SFDR)
- ✓ Prise en compte des incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAIs) (Article 3 SFDR)

### 1.3 Les produits financiers « Article 8 » et « Article 9 » de l'offre Milleis

La Banque Privée Milleis référence des produits « Article 8 » et « Article 9 » SFDR dans l'univers de la gestion sous mandat et dans l'univers du conseil en investissement.

a) Les produits référencés dans l'univers de la gestion sous mandat

- Le mandat responsable « Article 8 » de Milleis Banque Privée

Les encours globaux de la gestion sous mandat sont de 653 387 789 €. Le Mandat Responsable représente 1,94% de ces encours.

Enveloppe d'investissement	Style de gestion	Devise	Dénomination du profil	Encours
Compte-Titres	Responsable	Euro	Profil 1	721 538,87€
Compte-Titres	Responsable	Euro	Profil 3	4 533 913,31€
Compte-Titres	Responsable	Euro	Profil 5	802 261,74 €



PEA	Responsable	Euro	Profil PEA	6 633 565,38€
				12 691 279,30€

- Les OPCVM « Article 8 » SFDR référencés dans l'univers de la gestion sous mandat

Les encours globaux de la gestion sous mandat (conservation de titres et espèces) sont de 653 387 789,00€. La part des OPCVM classés article 8 représente 304 421 400€ donc 46,59% de ces encours.

ISIN	Libellé		Poids dans le portefeuille	Montant en euros
FR0010636498	CD DEFENSIF I 5D	Article 8	4,81%	30121662,16
FR0013400546	CM-AM C.ISR RC2 6D	Article 8	4,49%	28153011,440
FR0010828913	LAZ.AL.EUR.SRI I3D	Article 8	3,43%	21486065,630
LU0968473941	BLUEB INV GR BD SC	Article 8	2,87%	17976328,650
LU1731866494	GS EM C EQ IC	Article 8	2,48%	15555059,290
IE00BMVX2492	COR.B.CR.OP.I.B 4D	Article 8	2,44%	15279371,72
LU0992624949	CARMI SECUR. FW 3D	Article 8	2,41%	15063848,140
IE00BYP5TS89	LAZ.EUR.ALT.EURC3D	Article 8	2,21%	13866603,91
LU1273028123	GS EURO.EQ.INC.R3D	Article 8	2,02%	12646716,400
LU1685737402	ROB.GLO.CRE.FH EUR	Article 8	2,00%	12545145,070
LU0841604316	NORDEA 1 ESEF 3DEC	Article 8	1,99%	12451372,070
LU0294032106	JPMIF US SE CCEH3D	Article 8	1,57%	9853507,400
FR0010913624	COMG.REN.EUR.SI 4D	Article 8	1,44%	8992235,320
LU1331973468	ELEVA AB.R.CL.R 2D	Article 8	1,40%	8784527,45
LU0406674407	JPM GLOB.ACC.C 3DC	Article 8	1,11%	6944933,850
FR0013384989	CM-AM CONV.EU.IC3D	Article 8	1,11%	6931641,410
FR0013384617	CM-AM CO.E.IC 3DEC	Article 8	1,00%	6244624,290
LU0827889485	BGF HEAL.D2 EURC2D	Article 8	0,94%	5912797,840
LU0672672143	JPMIF US S.EQ.CC3D	Article 8	0,93%	5811367,030
LU0180781394	SISF GL.INF.C 2DEC	Article 8	0,90%	5650862,620
IE00BN7J6803	FT CL.US EQ.SU.X3D	Article 8	0,87%	5458240,210
FR0010659797	MANDAR.OPPORT.I 4D	Article 8	0,82%	5161283,520
LU0302447452	SISF GL.CL.C C2DEC	Article 8	0,82%	5111385,240
FR0010247072	OF.IN.IS.AC.J.XL4D	Article 8	0,79%	4955118,770
LU0830625769	GS EQ.P.R ACC 3DEC	Article 8	0,59%	3675574,980
LU1664635726	VONTOBEL US EQ IC	Article 8	0,43%	2681466,400
LU0346389348	F.F.G.Y ACC EUR 2D	Article 8	0,28%	1765365,900



LU2109787635	AM.I.M.EMU SRI PAB	Article 8	0,24%	1479221,52
LU1602144575	AM.MS.E.E.L.S.DR C	Article 8	0,22%	1406447,7
LU0103813043	JPMLF USD SMM V BC	Article 8	0,21%	1296874,800
FR0013289022	LA FRA.TRES.ISR 5D	Article 8	0,15%	938070,710
LU0087133087	JPM US SEL.EQ.C 3D	Article 8	0,14%	874744,740
LU0992625243	CARMI SECURITE FW	Article 8	0,11%	718253,820
LU1583998817	G SACHS EU C EQ RC	Article 8	0,11%	668911,380
IE00BYP5WD40	LAZ EU ALT USD-C-A	Article 8	0,10%	600642,490
LU0968474162	BLUEB INV GR BD S	Article 8	0,09%	576293,510
FR0010505453	OUD.OPP.FR.ISR 15D	Article 8	0,09%	560500,47
LU2037748774	AM.INX EUR.ETF.DRC	Article 8	0,08%	503997,11
IE00BMVX2724	COR.B.CR.OP.I.B 4D	Article 8	0,08%	491428,230
FR0010971705	SYCOM.SEL.RESP.15D	Article 8	0,07%	468429,520
FR0013185055	OD.MET.EUR.SRI E5D	Article 8	0,07%	462341,720
LU0830625504	GS POR.R ACC CL.3D	Article 8	0,07%	443799,840
IE000KXCXR3	AMUNDI SP 500 ESG	Article 8	0,07%	410376,62
LU0278092605	VONTOBEL US EQ.IC	Article 8	0,06%	370048,410
IE00BYX8XC17	ISHARES MSCI JAP	Article 8	0,04%	272658,84
LU1731833213	FID EU DYN GR YHC	Article 8	0,04%	271103,170
IE00BH4G7D40	ISHS USD CORP EUR	Article 8	0,04%	257422,3
LU1437018168	AM.INX EUR.C.SRI	Article 8	0,04%	254150,73
LU1303369653	JPMF GL GOV BD CHC	Article 8	0,04%	238724,120
IE00BKP37J12	FT CL.US EQ.SU.X3D	Article 8	0,03%	203306,850
FR0013333507	AMPLEG.PR.FC SI.4D	Article 8	0,03%	200207,490
FR0013429446	LAZ.C.G.IC H USD3D	Article 8	0,03%	193287,450
LU0329593007	BGF HEAL.D2 USDC2D	Article 8	0,03%	190346,150
LU0841634909	NOR.AM.ST.EQ.HBC3D	Article 8	0,03%	189742,440
LU0188096720	SCHR.GL.REAL RET.C	Article 8	0,03%	166556,810
LU0248183658	SISF ASIA.OPP.CC2D	Article 8	0,02%	146488,320
LU0940006702	ROB.SU.EUR.ST.FC4D	Article 8	0,02%	143440,040
LU0302446132	SISF GL.CC EQ.C 2D	Article 8	0,02%	124553,620
LU1910163606	SISF GL SUS C B CC	Article 8	0,02%	100680,260
LU1484763815	BL AM.S.M.CAPS B3D	Article 8	0,01%	58617,800
LU1560650563	FID.FDS G.T.F.U.2D	Article 8	0,00%	25635,630
LU0106235459	SISF EUR.EQ.C 2DEC	Article 8	0,00%	21926,240
LU0106259988	SISF ASIA.OP.CUC2D	Article 8	0,00%	12053,390

- Les OPCVM « Article 9 » SFDR référencées dans l'univers de la gestion sous mandat



Les encours globaux de la gestion sous mandat (conservation de titres et espèces) sont de 653 387 789 €. La part des OPCVM classés article 9 représente 33 812 946€ donc 5,18% de ces encours.

ISIN	Libellé	SFDR	Poids dans le portefeuille	Montant en euros
LU1644441476	CAN.B.G.H.Y.I C3D	Article 9	1,97%	12349957,690
FR0013079753	B.B.MOD.SRI IPC 4D	Article 9	1,56%	9786079,340
LU0914732325	MIR.FD N EUR C 4D	Article 9	0,98%	6140539,560
LU2146191569	ROB.SUS.WAT.EQ.F4D	Article 9	0,77%	4809072,350
LU1644441559	CAND.SUS.I USD H3D	Article 9	0,05%	307116,630
LU2016899705	CAND.BD EM.M.R 3D	Article 9	0,05%	299273,570
LU0992626480	CARM EMERG. F 3D	Article 9	0,02%	120907,470

b) Les produits référencés dans l'univers Conseil de Milleis Banque Privée

- Les SCPI « Article 8 » SFDR référencées dans l'univers Conseil

Dénomination	Encours
PIERVAL SANTE	91 269 276€
IMMORENTE	27 114 586 €
EFIMMO <sup>6</sup>	11 662 494€
	129 094 540€

- Les SCPI « Article 9 » référencées dans l'univers Conseil

Dénomination	Encours
PRIMOVIE <sup>7</sup>	129 777 693 €
PRIMOPIERRE <sup>8</sup>	87 369 733 €
PF GRAND PARIS	45 435 709 €
PFO 2 <sup>9</sup>	10 188 752 €
LF Europimmo <sup>10</sup>	946 450€
	273 718 336 €

- Le FCPR « Article 8 » référencé dans l'univers Conseil de Milleis Banque Privée

<sup>6</sup> SCPI sortie en octobre 2023

<sup>7</sup> SCPI sortie en octobre 2023

<sup>8</sup> SCPI sortie en octobre 2023

<sup>9</sup> SCPI sortie en octobre 2023

<sup>10</sup> SCPI sortie en octobre 2023



Dénomination	Encours
EURAZEO PRIVATE VALUE EUROPE 3	30 460 019 €
	30 460 019€

## 1.4 Adhésion de Milleis Banque Privée ou de ses produits financiers à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label

### a) Charte RSE de Milleis

Milleis Banque Privée n'adhère pas à des chartes ou initiatives de place.

Toutefois, la banque a rédigé sa propre [charte RSE](#) en définissant 4 piliers clés et 18 engagements :

- ✓ S'engager pour une finance durable et responsable
- ✓ S'engager pour le développement de nos collaborateurs
- ✓ S'engager pour la réalisation de pratiques éthiques dans les affaires
- ✓ S'engager pour le respect de l'environnement et de la biodiversité

En complément, Milleis a été récompensée à plusieurs reprises à travers notamment ECOVADIS et Speak & Act.



Depuis cinq ans, et en coordination avec notre actionnaire, nous avons engagé une démarche annuelle de notation pour nos performances environnementales, sociales et éthiques (ESG) avec la société EcoVadis, acteur reconnu de notation.

Notre Maison est également labélisée « Best Workplace Experience et Best Candidate Experience » par Speak & Act.

Nous plaçons, en effet, « l'Expérience Collaborateur » au cœur de notre stratégie pour attirer les talents, les fidéliser et les développer. Grâce à un accompagnement personnalisé, nous proposons des parcours de carrière sur mesure.

### b) Labels des produits de Milleis Banque Privée



Comme indiqué au 1.1 du présent rapport, Milleis Banque Privée cherche à sélectionner des OPC disposant du label ISR ou du label Febelfin « Towards Sustainability » pour son univers d'investissement éligible à la Gestion sous Mandat.

Au 31 décembre 2023, les investissements de la Gestion sous Mandat en OPC labélisés étaient les suivants :

ISIN	Libellé	Poids dans le portefeuille	Montant en euros	Label
LU2146191569	ROB.SUS.WAT.EQ.F4D	0,77%	4809072,350	FEBELFIN
IE00BKP37J12	FT CL.US EQ.SU.X3D	0,03%	203306,850	FEBELFIN
LU0940006702	ROB.SU.EUR.ST.FC4D	0,02%	143440,040	FEBELFIN
FR0013400546	CM-AM C.ISR RC2 6D	4,49%	28153011,440	ISR
FR0010828913	LAZ.AL.EUR.SRI I3D	3,43%	21486065,630	ISR
FR0013384989	CM-AM CONV.EU.IC3D	1,11%	6931641,410	ISR
FR0013384617	CM-AM CO.E.IC 3DEC	1,00%	6244624,290	ISR
FR0010659797	MANDAR.OPPORT.I 4D	0,82%	5161283,520	ISR
LU2109787635	AM.I.M.EMU SRI PAB	0,24%	1479221,52	ISR
LU1602144575	AM.MS.E.E.L.S.DR C	0,22%	1406447,7	ISR
FR0013289022	LA FRA.TRES.ISR 5D	0,15%	938070,710	ISR
LU2037748774	AM.INX EUR.ETF.DRC	0,08%	503997,11	ISR
FR0013185055	OD.MET.EUR.SRI E5D	0,07%	462341,720	ISR
IE000KXCEXR3	AMUNDI SP 500 ESG	0,07%	410376,62	ISR
IE00BYX8XC17	ISHARES MSCI JAP	0,04%	272658,84	ISR
IE00BH4G7D40	ISHS USD CORP EUR	0,04%	257422,3	ISR
LU1437018168	AM.INX EUR.C.SRI	0,04%	254150,73	ISR
FR0013333507	AMPLEG.PR.FC SI.4D	0,03%	200207,490	ISR
LU0841604316	NORDEA I ESEF 3DEC	1,99%	12451372,070	ISR&FEBELFIN
FR0013079753	B.B.MOD.SRI IPC 4D	1,56%	9786079,340	ISR&FEBELFIN
LU0914732325	MIR.FD N EUR C 4D	0,98%	6140539,560	ISR&FEBELFIN
LU0302447452	SISF GL.CL.C C2DEC	0,82%	5111385,240	ISR&FEBELFIN
FR0010971705	SYCOM.SEL.RESP.I5D	0,07%	468429,520	ISR&FEBELFIN
LU0841634909	NOR.AM.ST.EQ.HBC3D	0,03%	189742,440	ISR&FEBELFIN
LU0302446132	SISF GL.CC EQ.C 2D	0,02%	124553,620	ISR&FEBELFIN
LU0992626480	CARMI EMERG. F 3D	0,02%	120907,470	ISR&FEBELFIN
LU1910163606	SISF GL SUS C B CC	0,02%	100680,260	ISR&FEBELFIN
IE00BN7J6803	FT CL.US EQ.SU.X3D	0,87%	5458240,210	FEBELFIN



## 2. Les moyens déployés par Milleis Banque Privée

### 2.1 Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

En 2023, Milleis Banque Privée a accéléré sa démarche pour mieux intégrer les critères ESG dans sa stratégie (sélection des produits, présentation de son offre, sensibilisation et formation du réseau et des équipes dirigeantes etc.).

Un projet a donc été entrepris sur l'année 2023 avec l'appui d'un cabinet de conseil spécialisé.

#### a) Moyens humains dédiés à l'ESG

- ✓ Les équipes du projet finance durable :

Milleis ne dispose pas de ressource dédiée à 100% aux sujets ESG.

Toutefois, dans le cadre du projet Finance durable réalisé en 2023 pour s'aligner aux exigences attendues par le règlement SFDR, Milleis a mis en place un dispositif particulier en sélectionnant un cabinet de conseil externe et en dégageant des ressources internes pour réaliser le projet.

Ressources	ETP
Externes	1
Internes	2

Un Chef de projet Milleis a été à 100% sur le projet de janvier à juin 2023.

Le projet a également bénéficié d'un sponsorship auprès de la Secrétaire Générale, membre du COMEX au sein du Groupe Milleis.

- ✓ Les équipes Produits et Solutions :

En 2023, Milleis Banque Privée a décidé de faire évoluer une partie de son offre pour mieux intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance à la sélection des produits et services.

Cette démarche implique que les chefs de produit et les gérants de l'équipe Produits et Solutions intègrent désormais dans leur gouvernance et procédure de sélection ces critères.



En complément, la prise en compte des risques en matière de durabilité fait pleinement partie des processus de sélection des produits financiers conseillés à la clientèle, ainsi que des processus d'investissement du groupe Milleis.

Ce degré de prise en compte n'est pas le même selon la nature du produit ou du service proposé.

Les gérants et équipes produits et solutions sont en contact avec les sociétés de gestion et la partie extra-financière fait partie intégrante de leur quotidien et de leur gestion.

✓ Les Ambassadeurs RSE :

Milleis Banque Privée a mis en place début 2023, un comité projet RSE qui se réunit de manière bi-mensuelle pour piloter la politique et les actions de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux environnementaux et sociaux. Ce comité est composé d'Ambassadeurs RSE représentant différents métiers de la banque. Il a pour vocation de proposer des événements internes de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux RSE – à travers la diffusion de webinaires, de quiz sur le climat, la réalisation de fresques du climat, des actions de solidarité sur temps de travail etc.

Liste des Directions et des personnes impliquées dans le projet RSE :

Rôle	Direction	Fonction	Nombre de personnes impliquées
Sponsor	Secrétariat Général	Secrétaire Générale	1
Chef de projet	Direction de la Stratégie	Responsable de projets stratégiques	2
Ambassadeur	Direction des Ressources Humaines	Directrice des Ressources Humaines	1
Ambassadeur	Direction des Achats	Directrice des Achats	1
Ambassadeur	Direction Crédit et Successions	Directrice Crédit et Successions	1
Ambassadeur	Direction de la Communication	Responsable communication interne	2
Ambassadeur		Chef de projet Événementiel	
Ambassadeur	Direction des Services et Moyens Généraux	Responsable hygiène sécurité et environnement	1



Ambassadeur	Direction du contrôle permanent	Contrôleur permanent	1
Ambassadeur	Direction Commerciale	Accompagnateur réseau – Direction commerciale	1
Ambassadeur et appui organisationnel		Assistante de Direction commerciale	1
Ambassadeur		Banquier privé	1
Ambassadeur	Direction des systèmes d'information	Responsable de Pôle fonctionnel IT	1
Ambassadeur	Direction des risques	Responsables risques financiers	1
Ambassadeur	Direction du service client	Responsable Service client	1

#### b) Ressources financières dédiées à l'ESG

Un budget d'environ 700 000 euros TTC (OPEX et CAPEX / coûts externes) a été consacré à ce projet, ce qui l'a placé dans les 10 projets les plus importants pour la banque.

Ce budget comprend notamment les postes de charges suivants :

- ✓ Budget d'accompagnement par un cabinet de conseil externe
- ✓ Achat de licences Sustainalytics (société Morningstar)
- ✓ Développement informatique pour intégrer les questions de « Préférences de durabilité » dans le questionnaire de connaissances client et l'adéquation
- ✓ Achat d'un abonnement d'un outil SaaS pour la réalisation de la transparence de fonds
- ✓ Les évolutions du rapport de gestion sous mandat pour y intégrer les indicateurs de durabilité dans les portefeuilles des clients.

#### c) Outils dédiés à l'ESG :

Outils	Usage
Sustainalytics	Récupération de data points utiles pour la stratégie climat / biodiversité / exclusions sectorielles
Morningstar	Récupération des fichiers EET et des globes Morningstar (de 1 à 5)



MFEX	Récupération des fichiers EET pour les fonds, permettant l'alimenter le system core banking de Milleis
Quantalys	Récupération des label ISR, des annexes SFDR des fonds et de l'évaluation globale du fonds

## 2.2 Actions menées pour renforcer ses capacités de prise en compte des critères ESG

Dans un contexte sectoriel marqué par une forte évolution du cadre réglementaire, il convient de se prémunir contre le risque d'une inadéquation entre les compétences des collaborateurs et les attendus de leurs métiers. Milleis accompagne chaque collaborateur à l'adaptation de ses compétences au poste de travail et leur permet d'en développer de nouvelles.

Par ailleurs, des formations ou actions de sensibilisation ont été réalisées tout au long de l'année 2023 pour monter en compétences les collaborateurs sur les sujets de développement durable.

- ✓ Actions de sensibilisation sur le règlement SFDR proposées aux équipes dirigeantes et au Banquiers privés

Libellé de l'action	Objectifs	Direction
Actions de sensibilisation à la finance durable	Présentation du règlement SFDR et des changements induits pour Milleis	Administrateurs / COMEX
Actions de sensibilisation à la finance durable	Présentation du règlement SFDR et des changements induits pour Milleis	CODIR
Webinaires sur les fondamentaux de la finance durable	Aborder le détail des exigences réglementaires mais également l'attitude à avoir face aux clients et les réponses à apporter	Banquiers privés

- ✓ Actions pour les équipes de gestion et la prise en compte des caractéristiques ESG dans l'offre de Milleis Banque Privée

Dans le cadre de la mise en place d'un fournisseur de données spécialisé en données extra-financières (Sustainalytics), les équipes de gestion (5 collaborateurs) ont bénéficié



de deux sessions de formation d'une demi-journée par l'éditeur Morningstar pour la bonne appropriation et utilisation de l'outil.

Cet accompagnement a permis aux équipes de gestion de monter en compétences sur les sujets pour mieux intégrer les critères ESG dans l'offre.

- ✓ Actions de sensibilisation sur les enjeux de développement durable proposées à tous les collaborateurs :

Libellé de l'action	Objectifs	Durée	Nombre de sessions
Fresques du climat pour les collaborateurs	Permettre de s'approprier le sujet des changements climatiques et explorer les actions à entreprendre dans le cadre professionnel et personnel	3,5 heures	6
Fresque du climat pour les enfants des collaborateurs	Permettre de s'approprier le sujet des changements climatiques et explorer les actions à entreprendre dans le cadre personnel	2 heures	1
Webinaires	Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux (quiz du climat, alimentation durable) et sociaux (handicap, feedback)	1 heure / webinaire	7

Il est à noter que tous les membres du COMEX ont participé à la Fresque du climat.



✓ Autres formations réalisées :

Nom de la formation	Volume d'heures de formation	Nombre de Collaborateurs formés	Nombre de collaborateurs concernés par la formation	Taux de participation
Finance durable 2023 :				
. Milleis Finance durable mai 2024	172 h	172	172	100 %
. Module Comprendre la finance durable et ses réglementations)	16 h	21	En libre	
Total =	188 h	193		
Achats responsables	14 h	3	3	100%
RSE Parties prenantes et métiers : tous concernés	304 h	600	633	95%
RSE Partie 2 : Histoire, Normes et Opportunités et estimez votre empreinte carbone	194,4 h	486	633	77%



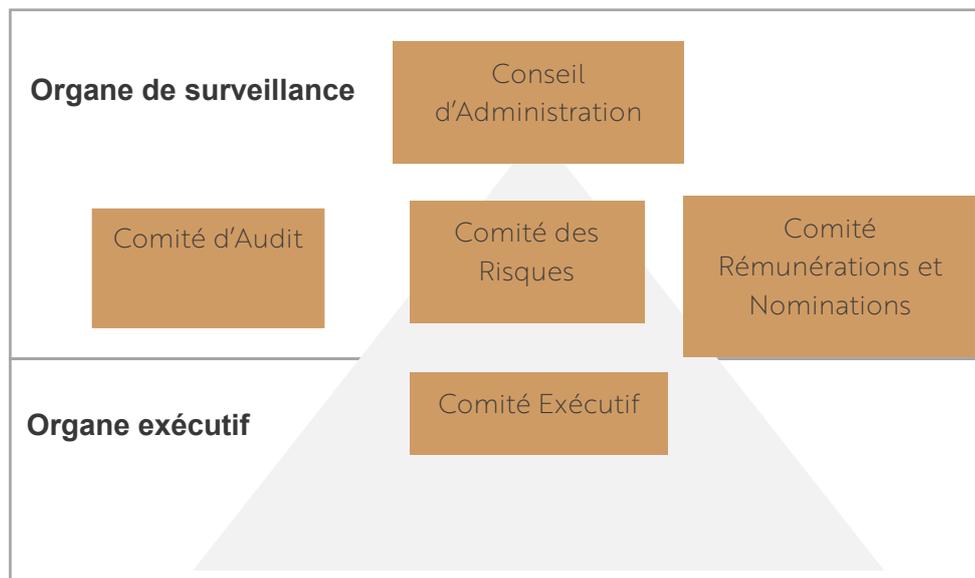
### 3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de Milleis Banque Privée

#### 3.1 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance de Milleis Banque Privée

a) Intégration de l'ESG dans les instances de Gouvernance :

En termes de gouvernance, les enjeux finance durable et RSE sont évoqués à plusieurs niveaux :

- ✓ En Conseil d'Administration où les évolutions réglementaires et leurs impacts sont discutés.
- ✓ En Comité des risques où sont évoqués les risques climatiques et leurs impacts potentiels sur la Banque.
- ✓ En Comités RSE où les différents Ambassadeurs RSE se réunissent de façon bimensuelle pour piloter et suivre la feuille de route RSE.



La prise en compte des critères ESG est un sujet d'attention pour Milleis Banque Privée et notamment, pour

- ✓ La Direction Produits et Solutions a la responsabilité de sa mise en œuvre au sein de l'entreprise en collaboration avec les différents membres du Comité Exécutif.
- ✓ Les équipes de conformité détiennent la responsabilité d'analyser tout changement réglementaire portant sur des risques de non-conformité, de les remonter aux instances de direction, et le cas échéant, de partager les bonnes pratiques à l'ensemble des métiers.



b) Formation et compétences des instances dirigeantes :

De façon générale, l'expérience dans le secteur de la banque et de la gestion financière, des membres du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration leur permet d'appréhender au mieux les enjeux liés aux exigences de la finance durable.

- ✓ Tous les membres du COMEX ont participé à la Fresque du climat.
- ✓ Tous les membres du COMEX et CODIR ont participé à des ateliers de sensibilisation sur la finance durable sur les sujets réglementaires (SFDR notamment) et les impacts produits aux niveaux des produits au sein de Milleis.

### Plan d'amélioration

Au regard des engagements pris sur l'offre en 2023, l'équipe Produits et Solutions a mis en place début 2024 un comité ESG dédié au suivi des performances extra-financières des valeurs détenues dans les mandats sous gestion. Elle s'assure ainsi du respect des politiques d'exclusions, des engagements et du suivi des indicateurs ESG

Milleis souhaite également instaurer davantage de remontés d'informations aux instances dirigeantes via un ou des comités dédiés.

## 3.2 Politique de rémunération

a) Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Milleis Banque Privée est définie de façon à aligner la stratégie économique et les objectifs à long terme, tout en respectant les valeurs de l'entreprise et en permettant une gestion saine et maîtrisée des risques. Elle est établie de façon à éviter que les rémunérations liées à des performances entraînent des situations de conflit d'intérêts ou de ventes inappropriées aux clients.

b) Revue de la politique de rémunération en 2023

La politique de rémunération à destination des réseaux a été revue en 2023, afin d'aligner les intérêts des forces commerciales (Banquiers Privés, Directeurs d'Espace Patrimoniaux, Assistants Banque Privée, Experts) et des Experts (Bourse, Titres vifs, Ingénieurs patrimoniaux, ...) avec ceux de la banque, dans l'intérêt du client. La politique de rémunération à destination des collaborateurs du siège a été maintenue en 2023 afin de clarifier les rémunérations variables et de donner plus de visibilité sur leur prime variable.



Ces politiques de rémunération se veulent incitatives et corrélient les indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

### Plan d'amélioration 2024

*Milleis a pour ambition de renforcer l'intégration des risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération, conformément à l'article 5 SFDR.*

*A cette fin, un chantier sera mené en ce sens par la Direction de la Conformité en lien avec la Direction des Ressources Humaines et des autres parties prenantes impliquées (telles que la Direction Commerciale, la Direction Produits et Solutions etc).*

### 3.3 Règlement interne du Conseil d'Administration

#### a) Règlement interne du Conseil d'administration en 2023

Le règlement interne du Conseil d'Administration ne prévoit pas à ce jour de disposition spécifique concernant la prise en compte des critères ESG. Cependant, dans le cadre de ses missions, le Conseil d'Administration a notamment la charge de revoir les orientations générales de l'entreprise et donc, celles liées à la RSE.

#### b) Engagement égalité Homme/Femme

L'index égalité homme-femme est à 88/100 au sein de Milleis.

En complément, Milleis veille au travers de ses instances et de sa gouvernance à favoriser la mixité au sein de ses différentes instances :

- ✓ Le conseil comporte 4 membres indépendants sur 6, et est composée de 3 femmes dont la présidente, et les femmes sont représentées au sein du Comex et du Codir.
- ✓ Le Comité des Nominations et Rémunération de la banque a inclus la promotion du projet RSE dans les objectifs des dirigeants effectifs afin d'accompagner la stratégie de l'entreprise en ce domaine.

En outre, Milleis dispose d'une politique relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de l'organe de surveillance et procède au travers de son CNR à une revue annuelle.

### Plan d'amélioration 2024

Milleis souhaite modifier son règlement du conseil d'administration afin de formaliser la remontée d'informations au Conseil d'administration.



## 4. Stratégie d'engagement de Milleis Banque Privée auprès des sociétés de gestion et des émetteurs

### 4.1 Stratégie d'engagement de Milleis Banque Privée auprès des sociétés de gestion

Milleis Banque Privée ne dispose pas de stratégie d'engagement concernant les investissements directs sur les marchés actions car elle ne dispose pas des droits de vote qui demeurent de la compétence du client lui ayant confié un mandat de gestion de son portefeuille.

En revanche, elle suit les politiques de votes des sociétés de gestion sélectionnées.

Les sociétés de gestion de ces OPC mettent en œuvre des moyens internes ou externes fiables pour conduire son analyse et démontre un effort réel d'analyse et de compréhension des informations dont elle dispose.

Les 10 principales sociétés de gestion en termes d'encours sont les suivantes :

Société de gestion	Encours (€)
Cholet Dupont AM	80 740 063,88
BlackRock + ishares	54 380 334,31
Crédit Mutuel Alliance Fédérale	41 480 490,29
Lazard	36 189 093,42
Goldman Sachs	33 557 332,47
JPMorgan	33 987 039,97
BlueBay	18 552 622,16
Robeco	18 003 524,05
M&G	16 806 740,27
Carmignac	16 137 388,72

Milles fait notamment une analyse des point suivants.

- ✓ Prise en compte de critères ESG dans la construction du portefeuille : La stratégie ESG est définie de façon explicite et le résultat de la mise en œuvre de cette stratégie est mesurée. La gestion de l'OPC s'inscrit dans une perspective de long terme.
- ✓ Politique d'investissement ESG clairement définie: Les objectifs généraux, financiers et spécifiques ESG sont clairement décrits dans la politique d'investissement, ainsi que dans les documents commerciaux destinés aux investisseurs



- ✓ Politique d'engagement (dialogue et vote) ESG : La politique générale de vote et les moyens mis en œuvre sont cohérents avec les objectifs ESG de l'OPC.
- ✓ Suivi des émetteurs : L'OPC doit assurer un suivi des émetteurs afin de pouvoir mesurer l'impact ESG de sa gestion.
- ✓ Transparence de l'OPC : Une communication formalisée avec les distributeurs et investisseurs est mise en place, permettant de veiller à leur bonne compréhension de la stratégie et des objectifs de l'OPC. Le respect des règles de gestion ISR fait l'objet d'un contrôle interne et celles-ci sont clairement décrites aux investisseurs.

## 4.2 Politique de vote des sociétés de gestion

Milleis Banque Privée ne participe pas aux votes des assemblées générales car le vote est directement exercé par le client.

Les politiques ESG des sociétés de gestion sélectionnées sont disponibles sur leur site internet :

- ✓ Cholet Dupont AM : [Politique-de-vote-et-d'engagement-actionnarial-2023-CDAM.pdf \(cholet-dupont-am.fr\)](#)
- ✓ BlackRock : [Engagement actionnarial | Blackrock](#)
- ✓ Crédit Mutuel Alliance Fédérale : [Politique de vote - Article | Crédit Mutuel Asset Management - Professionnels \(creditmutuel-am.eu\)](#)
- ✓ Lazard : [Notre approche - Lazard Frères Gestion - France \(FR\) \(lazardfreresgestion.fr\)](#)
- ✓ Goldman Sachs : [Déclaration sur les principales incidences négatives en matière de durabilité | Responsible Investing | Goldman Sachs Asset Management \(gsam.com\)](#)
- ✓ JPMorgan : [corporate-engagement-proxy-voting-fr.pdf \(jpmorgan.com\)](#)
- ✓ BlueBay : [Aperçu de la période de vote par procuration 2023 | RBC Gestion mondiale d'actifs - Institutionnel \(rbcgam.com\)](#)
- ✓ Robeco : [Rapport de vote | Robeco France](#)
- ✓ M&G : [voting-policy-2023.pdf \(mandg.com\)](#)
- ✓ Carmignac : [Rapports ESG | Carmignac](#)



## 5. Taxonomie Européenne et Combustibles Fossiles

### 5.1 Taxonomie

En accord avec les exigences réglementaires, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, Milleis Banque Privée doit publier la part des expositions de ses encours à des activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie.

#### a) Éligibilité à la taxonomie

- ✓ Taux d'éligibilité à la taxonomie de titres vifs détenus en gestion sous mandat de Milleis Banque Privée au 31 décembre 2023, soit environ 19% des encours

Montants des encours des titres vifs	% des encours éligibles à la Taxonomie	Taux de couverture
126 195 258 €	sur les revenus : 11,71%	83,61%
	sur les CapEx : 28,81%	81,03%
	Sur les Opex : 11,56%	78,12%

- ✓ Taux d'éligibilité à la taxonomie des OPC détenus en gestion sous mandat de Milleis Banque Privée au 31 décembre 2023, soit environ 75% des encours

Pour les OPC, les informations sur l'éligibilité à la taxonomie ne sont pas reportées dans les fichiers EET communiqués par les sociétés de gestion.

#### b) Alignement à la taxonomie

- ✓ Taux d'alignement à la taxonomie des OPC détenus en gestion sous mandat de Milleis Banque Privée au 31 décembre 2023, soit environ 75% des encours

Montants des encours des OPC	% des encours alignés à la Taxonomie	Taux de couverture
491 726 014 €	Sur les revenus : 0,21%	18,93%
	Sur les CapEx : 0,17%	7,73%
	Sur les Opex : 0,09%	4,63%

Pour les OPC, les données sont extraites des fichiers EET communiqués par les sociétés de gestion. Les encours pour lesquels la donnée n'était pas disponible ont été considérés comme non alignés à la Taxonomie, étant précisé qu'à date nous disposons d'assez peu de données de marché (taux de couverture entre 5% et 20% environ).



- ✓ Taux d'alignement à la taxonomie de titres vifs détenus en gestion sous mandat de Milleis Banque Privée au 31 décembre 2023, soit environ 19% des encours

Montants des encours des titres vifs	% des encours alignés à la Taxonomie	Taux de couverture
126 195 258 €	Sur les revenus : 3,48%	83,61%
	Sur les CapEx : 8,17%	81,03%
	Sur les Opex : 5,91%	78,12%

Ces données sont extraites de notre fournisseur de données Sustainalytics à partir des données reportées par les entreprises elles-mêmes. Les données sont davantage disponibles pour les titres vifs (taux de couverture entre 78% et 84% environ).

## 5.2 Combustibles Fossiles

En accord avec les exigences réglementaires, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, Milleis Banque Privée doit publier la part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du règlement SFDR.

- ✓ Part des investissements de la gestion sous mandat exposés à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles au 31 décembre 2023

Montant des encours exposés à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des encours exposés à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Taux de couverture
617 921 272 €	8,61%	58,52%

Ces données sont extraites de notre fournisseur de données Sustainalytics à partir des données reportées par les entreprises elles-mêmes.



## 6. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris et stratégie nationale bas-carbone « SNBC »

### 6.1 Objectifs quantitatifs à horizon 2030

Conscient des enjeux liés au changement climatique, Milleis Banque Privée s'est fixée des objectifs à horizon 2030 pour l'ensemble de ses actifs détenus en gestion sous mandat qui représente 653 387 709 € d'encours au 31/12/2023.

		Année de référence 2023	Objectif 2030
COMBUSTIBLES FOSSILES	CHARBON THERMIQUE	Exclusion des sociétés si charbon >10% du CA	Exclusion des sociétés si charbon >5% du CA
	PETROLE ET GAZ NON CONVENTIONNEL	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
STRATEGIE CLIMAT	EXPLORATION PETROLIERE ET GAZIERE DANS L'ARCTIQUE	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
	SABLE BITUMINEUX	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
	GAZ DE SCHISTE	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
	TEMPERATURE	3,06°C	Entre 2,5° et 2,75°C

Milleis calcule et suit l'intensité carbone de l'ensemble de ses portefeuilles de gestion sous mandat en poursuivant l'objectif des Accords de Paris et l'atteinte du net zéro en 2050. Les Scopes 1, 2 et 3 sont pris en compte dans le scope.

L'année de référence des objectifs est 2023 avec un premier objectif à horizon 2030 avec une revue annuelle de ces objectifs.



## 6.2 Méthodologie interne utilisée

### a) Cadre de référence

Les objectifs de l'Accord de Paris se déclinent selon trois piliers principaux :

- ✓ L'atténuation : maintenir l'augmentation de la température mondiale « nettement en dessous » de 2 °C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts en vue de limiter cette augmentation à 1,5 °C ;
- ✓ L'adaptation : renforcer les capacités des pays à faire face aux impacts du changement climatique ;
- ✓ La finance : rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques et mobiliser 100 milliards de dollars annuels de financements climat Nord-Sud d'ici 2020.

### b) Méthodologie des équipes de gestion sous mandat

La mise en place de politique d'exclusion centrée sur le climat avec des plans de sortie sur certains secteurs d'activités : les analyses et engagements de Milleis se font sur la base d'informations quantitatives via le fournisseur de données Sustainalytics.

La prise en compte des principales incidences négatives sur la thématique « Emissions » : Milleis Banque Privée prend en compte les PAI (Principal Adverse Impact) Emissions sur la totalité de ses mandats. Les PAI Emissions suivis sont :

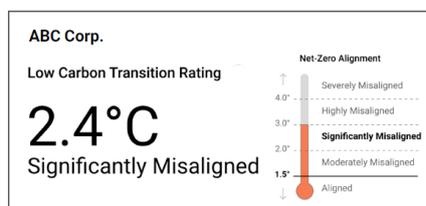
- PAI 1 : émissions de gaz à effet de serre (GES) : émissions de GES intégrant le total des Scopes 1 + 2 + 3 (en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>)
- PAI 2 : empreinte carbone (scope 1, 2 et 3) : au lieu d'indiquer la responsabilité globale des investissements de l'entité en matière d'émissions totales de GES par le biais de ses investissements (ce qui est le cas pour les émissions de GES, cf. 1.), ce PAI cherche plutôt à créer une mesure comparable. Elle prend les émissions totales de GES et les divise par la valeur de investissements en millions d'euros, ce qui permet de connaître la quantité de GES créée par million d'euros investis.
- PAI 3 : intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies
- PAI 4 : exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles
- PAI 5 : part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
- PAI 6 : intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

Le calcul et suivi de l'intensité carbone des portefeuilles : Cette donnée est disponible via l'indicateur de fournisseur de données Sustainalytics « Low Carbon Transition



Ratings ».<sup>11</sup> Les notations de cet indicateur mesurent le sous/dépassement des émissions projetées (prospectives) de chaque émetteur par rapport à un objectif net zéro – Désigné comme leur alignement sur une trajectoire Net Zéro.

L'alignement est communiqué par l'augmentation implicite de la température si l'économie mondiale a suivi la même trajectoire.



Les équipes de gestion Milleis Banque évalue indépendamment chaque segment de la chaîne de valeur des émetteurs :

- ✓ Recherche vigoureuse sur les émissions divulguées
- ✓ Modélisation d'estimation des émissions pour les non-déclarants
- ✓ Suivi de plus de 85 indicateurs de gestion permettant une évaluation détaillée par sous-industrie

En plus du score d'alignement aux Accords de Paris, les équipes de gestion Milleis Banque Privée suivent 2 indicateurs :

- ✓ « Low Carbon Transition Rating Management Score » : indicateur qui donne une note sur l'investissement de l'entreprise et l'indice de confiance que nous pouvons avoir dans son plan de préparation à la transition
- ✓ « Low Carbon Transition Rating Percentile » : indicateur qui note les efforts de l'entreprise pour s'aligner aux Accords de Paris dans son secteur

Ces 2 indicateurs donnent aux équipes de gestion des informations précises afin de suivre les entreprises dans leur feuille de route et éviter d'exclure des entreprises qui, même si à ce jour ne sont pas alignées aux Accords de Paris, font les efforts nécessaires pour y parvenir.

<sup>11</sup> [Sustainalytics - Low Carbon Transition Rating - Methodology Abstract.pdf](#)



## 7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

### 7.1 Objectif de Milleis en matière de biodiversité

Les scientifiques alertent au sujet du développement d'une crise écologique planétaire ayant un impact direct sur la biodiversité. Conséquence des pollutions et déséquilibres générés par les activités humaines, la hausse des températures moyennes de la planète contribue à une transformation de l'écosystème global : hausse du niveau des mers, fonte des glaces, acidification des océans...

Aujourd'hui, un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies, soit 50% des espèces connues à l'heure actuelle. L'objectif de la transition écologique est donc de protéger les écosystèmes, la biodiversité, notamment afin de permettre aux sociétés d'y vivre avec résilience et de façon pérenne. Difficiles à évaluer précisément, on estime toutefois que 40% de l'économie mondiale repose sur des services écosystémiques.

En termes de préservation de la biodiversité, Milleis Banque Privée est conscient de l'impact des banques sur les sujets liés à la biodiversité et veille à ce que les sociétés dans lesquelles elle investit ne causent pas de dommages majeurs à la biodiversité.

Conformément aux exigences réglementaires, la banque s'est fixée les objectifs suivants :

		Année de référence 2023	Objectif 2030
STRATEGIE BIODIVERSITE	HUILE DE PALME	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
	PESTICIDE	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
	PLANTES ET SEMENCES GENETIQUEMENT MODIFIEES	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA

Milleis a fait le choix de se fixer un objectif de type exclusion sectorielle. Ces objectifs sont fixés exclusivement sur la gestion sous mandat (mandat classique et mandat



responsable). L'année de référence des objectifs est 2023 avec un premier objectif à horizon 2030 avec une revue annuelle.

## 7.2 Méthodologie interne

### a) Cadre de référence

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la convention de la biodiversité écologique de 1992 dont les trois principaux objectifs sont :

- ✓ La conservation de la biodiversité ;
- ✓ L'utilisation durable de ses composants ;
- ✓ Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui y sont associées.

### b) Méthodologie et indicateurs de biodiversité

Notre fournisseur de données extra-financières, Sustainalytics, nous alerte sur les sociétés qui causent le plus de dommages à la biodiversité.

Dans des cas extrêmes, ces constats pourraient aboutir à des comités décisionnels dont l'objet serait de nous désinvestir de sociétés trop dommageables à la biodiversité.

Afin de limiter son impact négatif sur la biodiversité via ses investissements, Milleis Banque Privée a mis en place une méthodologie interne basée sur les axes suivants :

- ✓ La mise en place de politiques d'exclusion centrées sur la biodiversité : Les analyses et engagements de Milleis se font sur la base d'informations quantitatives via le fournisseur de données Sustainalytics.
- ✓ La prise en compte des principales incidences négatives « Biodiversité » sur l'ensemble des sous-jacents : Milleis Banque Privée prend en compte le PAI Biodiversité sur la totalité de ses mandats.
- PAIs Biodiversité suivi : PAI 7 : Impact sur la Biodiversité : Part des investissements dans les entreprises avec des sites/opérations situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, où des activités menées par ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.

Fin 2024, la banque devrait avoir une vision globale, sur un exercice complet, des incidences négatives Climat sur l'ensemble de ses mandats et pourra par conséquent mettre en place des indicateurs de suivi quantitatifs.



## 8. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

### 8.1 Processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques extra-financiers

Les enjeux et risques extra-financiers (changement climatique, dégradation de l'environnement, droits humains, questions sociales...) et leurs impacts financiers et non financiers sont des sujets de préoccupation croissante pour Milleis.

Les risques extra-financiers sont gérés dans le cadre de la gestion des risques et du contrôle interne mis en place. Ce cadre de gestion des risques a pour objectif :

- ✓ De garantir en continu la maîtrise des risques en les identifiant, les mesurant et en mettant en place les mesures d'atténuation adaptées si nécessaire ;
- ✓ De prévenir la survenance d'évènements de risques ;
- ✓ De s'assurer de l'adéquation et du bon fonctionnement des processus internes ;
- ✓ De garantir, notamment, la fiabilité des informations financières et prudentielles.

Milleis cherche à maîtriser l'impact des risques en matière de durabilité dans le cadre de ses décisions d'investissement, ainsi que dans le cadre de ses activités de conseil en investissement.

- ✓ Les risques en matière de durabilité sont définis comme « *tout évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement* ».
- ✓ Les incidences en matière de durabilité représentent l'impact que peuvent avoir les investissements réalisés sur les facteurs de durabilité externes.

La prise en compte des risques en matière de durabilité fait pleinement partie des processus de sélection des produits financiers conseillés à la clientèle, ainsi que des processus d'investissement de Milleis Banque Privée.

Elle est encadrée par notre [Politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité](#)<sup>12</sup> (Article 3 SFDR) et par notre [Politique de prise en compte des incidences négatives](#)<sup>13</sup> (Article 4 SFDR) disponibles sur notre site internet.

---

<sup>12</sup> <https://www.milleis.fr/files/media/20220209-Politique-integration-des-risques-de-durabilite.pdf>

<sup>13</sup> <https://www.milleis.fr/files/media/20230615-Politique-prise-en-compte-des-incidences-negatives.pdf>



## 8.2 Mise à jour de la cartographie des risques

Chaque année, dans le cadre de son processus de revue des risques, le Groupe identifie les risques majeurs extra-financiers à travers :

- La cartographie des risques opérationnels
- La cartographie globale des risques

En 2023, le Groupe a souhaité identifier les risques ESG dans la cartographie des risques opérationnels, en les identifiant et en les regroupant. En complément, Milleis a intégré des contraintes en lien avec la gestion du risque climatique au sein de plusieurs processus clefs.

Principaux risques	Définition	Politique d'atténuation	Indicateurs
Risque ESG dans la sélection des produits et services <i>Risque inhérent élevé</i>	Baisse des valorisations liées aux événements climatiques et donc de la valeur des portefeuilles clients	Politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité Politique de prise en compte des principales incidences négatives	Nombre d'OPC labellisés Nombre de produits article 8 ou 9 Volume d'en-cours sur les produits article 8 ou 9
Diversité des instances de gouvernance <i>Risque inhérent moyen</i>	Manque de diversité et d'indépendance et de représentativité au sein des instances dirigeantes	Politique relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de l'organe de surveillance	Nombre de femmes au CODIR, COMEX et Conseil d'Administration
Empreinte Environnementale <i>Risque inhérent élevé</i>	Surconsommation de ressources naturelles (Impact des activités de l'entreprise)	Démarche d'amélioration continue visant à réduire la consommation de ces ressources d'au moins 10% chaque année	Consommation d'électricité ; Émission de Co2 électricité ; consommation papier ; Émission de Co2 papier

En 2023, Milleis Banque Privée a mis en place des mesures pour intégrer les critères ESG dans la gestion des risques :

- ✓ Intégration des risques extra-financiers dans la cartographie des risques opérationnels
- ✓ Utilisation d'un data provider (Sustainalytics) spécialisé dans l'analyse extra-financière pour mesurer le risque ESG dans la gestion sous mandat
- ✓ Suivi de l'ensemble des incidences négatives sur le périmètre complet de la gestion sous mandat



## 9. Informations issues de dispositions de l'article 4 du Règlement SFDR

Le Règlement SFDR exige que les informations relatives à l'intégration des risques liés à la durabilité, la prise en compte des impacts négatifs sur la durabilité, les objectifs d'investissement durables, ainsi que la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, soient rendus publics pour les clients.

L'objectif de la présente partie est de présenter la manière dont Milleis Banque Privée prend en compte les principales incidences négatives (dits également « PAI » pour « *Principal Adverse Impacts* ») dans ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Il s'agit ainsi d'évaluer les conséquences négatives que peuvent avoir les décisions d'investissement de Milleis Banque Privée sur les facteurs de durabilité (environnement, questions sociales et de personnel, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption, etc.)

Les informations fournies sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux de mise en conformité menés par Milleis Banque Privée et de la disponibilité des données.

### 9.1 Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

- Gouvernance interne et responsabilité de la mise en œuvre de ces politiques dans le cadre des stratégies et procédures organisationnelles

La gouvernance est construite autour du Comité Produits et Solutions de Milleis Banque Privée qui est responsable de la politique permettant d'identifier et de hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des actifs intégrés dans la gestion sous mandat de Milleis Banque.

- Recensement et recueil des indicateurs pertinents / Identification et évaluation des principales incidences négatives

Milleis Banque Privée recense et pilote l'ensemble des indicateurs obligatoires du Règlement SFDR depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, soit 6 mois après la date de disponibilité prévisionnelle de la donnée au niveau des sous-jacents. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les données ont été progressivement publiées par les sociétés de gestion/émetteurs mais leur nombre demeure encore trop faible. Milleis Banque Privée a donc décidé d'une prise en compte partielle des impacts négatifs pour l'année 2023 en fonction du taux de couverture des données. Le premier cycle complet de prise en compte effective et complète des impacts négatifs dans la politique de gestion ne sera effectif qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.



Par conviction et conformité réglementaire, Milleis Banque Privée, au regard de la couverture des données disponibles, a sélectionné des PAIs / indicateurs additionnels afin de compléter sa démarche d'investissement responsable. A date, les indicateurs additionnels retenus sont :

- PAI liés aux questions climatiques :
  - o indicateur → Les investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone
- PAI liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption :
  - o indicateur → Les investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail.

La démarche d'investissement responsable implique l'identification et la maîtrise des impacts négatifs. La manière dont les impacts négatifs sont pris en compte dans les décisions d'investissement varie en fonction du type de gestion :

- La gestion directe en titres vifs : recueil des indicateurs quantitatifs par l'intermédiaire du fournisseur de données extra-financière Sustainalytics
- La gestion indirecte via des OPC externe : recueil direct des indicateurs quantitatifs au niveau des sociétés de gestion de ces OPC ;

Suivant le principe de double matérialité, Milleis Banque Privée utilise à la fois les exclusions sectorielles et les méthodologies ESG pour gérer les principales incidences négatives de ses investissements. Tout d'abord, les investissements potentiels sont comparés à plusieurs listes d'exclusion. Les exclusions sectorielles consistent à éliminer certaines industries identifiées comme ayant des impacts négatifs graves sur l'environnement et la société. Ces exclusions sectorielles, mises à jour en 2023, sont considérées comme la priorité la plus élevée pour Milleis Banque Privée pour éviter les impacts négatifs sur l'environnement, la société et la gouvernance :

- Exclusions totales de toutes activités liées aux armes controversées, aux mines anti-personnel et aux armes sous munitions
- Exclusion d'activités par seuil de CA
  - o Tabac si CA > à 10%
  - o Production de fourrure animale si CA > à 10%
  - o Divertissement pour adulte si CA > à 10%

Si l'investissement n'est pas exclu, Milleis Banque Privée évalue de nombreux indicateurs extra financiers (Le Morningstar Sustainability Rating, le pourcentage d'investissement durable des fonds, le score de risque ESG, ...). Cette évaluation effectuée à partir des données extra-financières de Sustainalytics examine l'exposition de l'entreprise au risque de durabilité et la manière dont elle gère ce risque. Elle prend également en compte l'exposition de ses investissements aux controverses sévères afin de quantifier la possibilité d'impacts négatifs significatifs sur les facteurs ESG.



Plus globalement, cette méthodologie permettra à Milleis Banque Privée de hiérarchiser les PAIs pertinents pour chaque secteur d'activité et chaque classe d'actifs.

Toutefois, la modélisation ESG demeure complexe et source d'incertitudes. Milleis Banque Privée s'appuiera par conséquent sur des informations et données historiques collectées auprès de fournisseurs de données extra-financières qui peuvent requérir une meilleure fiabilisation. Milleis Banque Privée cherche donc à appliquer un processus de sélection rigoureux et à s'assurer d'un niveau de surveillance approprié.

- Modalités de prise en compte des PAIs

Milleis Banque Privée dans le cadre de sa revue stratégique de prise en compte des risques et facteurs ESG s'est engagé, en 2023, sur des seuils minimums d'actifs prenant en compte les PAIs. Ainsi les pourcentages de prise en compte des PAIs seront au minimum les suivants :

- Mandat OPC Responsable : 50%
- Mandat OPC Classique : 20%
- Mandat Mixte : 10%

Ces engagements sont effectifs en 2023 pour le mandat responsable et le sont depuis 2024 pour les mandats OPC Classique et mandats Mixtes.

Milleis Banque Privée utilisera les données de son fournisseur de données pour la notation des titres vifs.

Dans le cadre de la sélection des OPC externes, un PAI sera considéré comme « pris en compte » lorsque l'information sera envoyée via le fichier EET ou tout autre moyen et que le PAI sera désigné comme « pris en compte » dans la politique de gestion du producteur.

A la suite de la mise à jour de ses politiques en 2023, Milleis Banque Privée demande aux sociétés de gestion des OPC que, dans la mesure du possible, la prise en compte des incidences négatives au niveau des OPC corresponde aux différents engagements du Groupe Milleis.

Plus généralement, Milleis Banque Privée pousse ses producteurs partenaires à s'aligner sur les bonnes pratiques de prise en compte des PAIs avec un maximum de transparence et d'indicateurs.

Milleis Banque Privée exige également de ses sociétés de gestion partenaires le respect de leurs obligations conformément à l'article 4 du règlement SFDR (publication et la mise à jour annuelle des politiques de prise en compte des PAIs, publication et la mise à jour annuelle de rapport qualitatif et quantitatif sur les PAIs, le résultat des indicateurs PAIs par les entités avec des plans d'amélioration).



## 9.2 Modalités de prise en comptes des PAIs dans la politique de gestion et due diligences

Milleis Banque Privée s'assure de la bonne maîtrise des impacts négatifs en procédant à une analyse des indicateurs des PAIs sur une période de temps représentative en les mesurant et en évaluant la performance "relative" de chaque PAI par rapport à la période de référence précédente, leur compatibilité avec sa stratégie de durabilité, ainsi que leur trajectoire pluriannuelle.

Dans le cas où les principales incidences négatives ne seraient pas maîtrisées au cours de plusieurs périodes couvertes par le rapport, les actions suivantes pourraient être envisagées :

- Élaboration d'une stratégie d'engagement envers les sous-jacents les moins performants et/ou dont la trajectoire d'amélioration est jugée insatisfaisante.
- En cas de performance considérée comme insuffisante ou d'absence de trajectoire d'amélioration, une décision de désinvestissement total ou partiel pourra être prise.

Ces actions seront définies progressivement en fonction des données chiffrées qui seront récupérées (non exhaustives à ce jour) et en particulier à partir du 1er janvier 2024, dans le cadre de la publication du rapport quantitatif prévu pour le 30 juin 2024.

## 9.3 Éléments méthodologique et marge d'erreur

Les données relatives aux PAIs seront collectées par Milleis Banque Privée à partir du fournisseur de données extra-financière Sustainalytics choisis en cours d'année que ce soit pour les titres vifs ou les OPC. Pour les OPC, cela nécessite au préalable d'effectuer la transparence de chaque OPC et pour cela Milleis Banque Privée a eu recours à un agrégateur de données. La précision de ces données et la marge d'erreur associée ne sont pas connues.

## 9.4 Politique de sélection des partenaires producteurs (sociétés de gestion) et politique d'engagement

Au-delà des règles de sélection (précisées dans les rapports précontractuels des mandats conformément à l'article 8 du Règlement SFDR), les partenaires producteurs sont sélectionnés et évalués via un process de « due diligence » complet.

Pour la partie OPC, au moment de la sélection du fonds, une due diligence est réalisée et actualisée tous les deux ans. Ce processus est un devoir de précaution et permet à Milleis Banque Privée de s'assurer que son partenaire est robuste. Pour certains cas exceptionnels, comme le cas d'une fusion/absorption ou d'une OST, une due diligence exceptionnelle pourra être réalisée.



Dans le cadre de cette due diligence, les éléments suivants sont notamment étudiés :

- Analyse des entreprises sur des critères ESG ;
- Prise en compte de critères ESG dans la construction du portefeuille ;
- Politique d'investissement ESG clairement définie ;
- Politique d'engagement (dialogue et vote) ESG ;
- Suivi et mesure de l'impact de la gestion ESG sur les émetteurs ;
- Transparence du fonds.

A noter, Milleis Banque Privée ne vote pas dans le cadre de son activité de gestion sous mandat. Pour les titres vifs, les droits de vote sont exercés par les clients. Pour les OPC, la société de gestion est responsable du vote.

Milleis Banque Privée surveillera la performance de ses partenaires en matière de PAIs en examinant leurs rapports qualitatifs et quantitatifs annuels. Les PAIs Emissions seront considérés comme prioritaires conformément à l'approche Milleis ESG.

## 9.5 Tableau de prise en compte des Principales Incidences Négatives (ou PAIs) par Milleis Banque Privée - (rapport quantitatif)

Périmètre : 100% des actifs présents dans la gestion sous Mandat Milleis Banque Privée

Au regard de la faible disponibilité des données depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la prise en compte des incidences négatives sur l'année 2023 est partielle. Le premier cycle complet de prise en compte effective et complète des incidences négatives dans la politique de gestion du Groupe Milleis sera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Exercice de référence : Juillet 2023 – Décembre 2023

Indicateurs des Principales Incidences Négatives	Métriques et modalités de Prise en Compte	Résultats chiffrés (Années 2022)	Résultats chiffrés (Années 2023)	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>Climat et Environnement</b>				
1. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	Emissions de GES intégrant le total des Scopes 1 + 2 + 3 (en tonnes d'équivalent CO2)	N/A	269212,2584 (Tco2eq)	Approche générale: Milleis Banque privée s'engage à contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris et à atteindre des émissions nettes de carbone nulles d'ici 2050. Dans le cadre de notre méthodologie, l'ITR (l'augmentation implicite de la
2. Empreinte Carbone	Au lieu d'indiquer la responsabilité globale des investissements de l'entité	N/A	844,673549 (Tco2eq/EURm)	



	<p>en matière d'émissions totales de GES par le biais de ses investissements (ce qui est le cas pour les émissions de GES, cf. 1), ce PAI cherche plutôt à créer une mesure comparable. Elle prend les émissions totales de GES et les divise par la valeur des investissements en millions d'euros, ce qui permet de connaître la quantité de GES créée par million d'euros investi. L'empreinte CO2 inclut ici le chiffre total des scopes 1 + 2 + 3 (Tco2eq/EURm)</p>			<p>température sera utilisée en complément.</p> <p>Exclusions : La politique d'exclusion de Milleis Banque Privée couvre l'exclusion des activités ayant un impact très négatif sur le climat (par exemple le charbon thermique ou les entreprises actives dans le secteur du gaz et pétrole non conventionnel. Les seuils en la matière et les objectifs sont spécifiés dans la stratégie climat de Milleis Banque Privée.</p>
3. Intensité CO2 des entreprises investies	Intensité CO2 : Total Scope 1 + 2 + 3 (Tco2eq/EURm)	N/A	1186,761342 (Tco2eq/EURm)	
4. Exposition des entreprises investies aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles exprimée en pourcentage	N/A	8,61%	
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Consommation d'énergies non renouvelables & Production d'énergies non renouvelables	N/A	64,16%	
6. Intensité de la consommation d'énergie	Intensité de la consommation d'énergie, tous secteurs confondus (en GWh/EURm)	N/A	23,93%	
7. Impact sur la Biodiversité	Part des investissements en pourcentage dans les entreprises avec des sites/opérations situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, où des activités menées par ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	N/A	7,41%	<p>Approche générale : Milleis Banque Privée est conscient de l'impact des banques et veille à ce que les sociétés dans lesquelles elle investit ne causent pas de dommages majeurs à la biodiversité.</p> <p>Exclusions : La politique d'exclusion de Milleis Banque Privée couvre l'exclusion des activités ayant un impact très négatif sur la biodiversité comme la production d'huile de palme, de pesticides et de plantes et semences génétiquement modifiées. Les seuils en la matière et les objectifs sont spécifiés dans la stratégie Biodiversité de Milleis Banque Privée.</p>
8. Rejet dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises investies par	N/A	3,83997E-05	Approche générale : A ce jour, Milleis Banque Privée n'a pas défini de politique



	<i>million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée</i>			<i>spécifique concernant les rejets dans l'eau et les déchets dangereux.</i>
9. Déchets dangereux	<i>Tonnes de déchets dangereux et déchets radioactifs générés par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée (t/EURm)</i>	N/A	1,383277797	<i>Engagement : Milleis Banque privée s'engage à surveiller ces indicateurs au niveau de ces titres vifs par la présence d'une controverse active sur ces 2 niveaux d'indicateurs.</i>
<b>Social, Ressources Humaines, Respect des Droits dont les Droits de l'Homme</b>				
10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	<i>Part d'investissements des entreprises investies qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, exprimée en pourcentage.</i>	N/A	0,12%	
11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales"	<i>Part des investissements dans les entreprises sans politique pour contrôler la conformité avec les principes du PMNU ou les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, exprimée en pourcentage de sociétés impliquées</i>	N/A	24,50%	<i>Approche générale : Milleis Banque prend en compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.</i>  <i>Engagement : Milleis Banque privée s'engage à surveiller ces indicateurs au niveau de ces titres vifs par la présence d'une controverse sévère sur le thème social (Sustainalytics).</i>
12. Ecart de rémunération Femmes/Hommes	<i>Écart de rémunération moyen Hommes/Femmes non ajusté des entreprises investies exprimé en pourcentage moyen</i>	N/A	18,50%	
13. Diversité au sein des Conseils	<i>Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes membres du conseil d'administration des sociétés investies exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du conseil d'administration</i>	N/A	4,12%	
14. Exposition aux armements controversés (mines anti-personnel, armes à sous-munition, armes chimiques et armes biologiques)	<i>Part des investissements dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées exprimée en pourcentage de sociétés impliquées</i>	N/A	0	<i>Approche générale et Exclusion : Nous excluons toutes entreprises ayant des activités liées aux armes controversées, aux mines anti-personnelles et aux armes sous-munitions</i>



Actifs souverains et supranationaux				
15. Intensité Gaz à Effet de Serre (GES)	<i>Intensité de GES des pays d'investissement (Tonnes de CO2 par millions d'euros de produits)</i>	N/A	0,223 (Tco2eq/EURm)	<i>Approche générale : Le taux de couverture obtenu grâce au fournisseur de données Sustainalytics étant trop faible à date, Milleis Banque privée n'a pas souhaité se fixer d'objectifs à partir de ces données. Nous réévaluerons néanmoins cette approche à fréquence régulière.</i>
16. Pays d'investissement soumis à des violations sociales	<i>Nombre de pays connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies (Nombre absolu et % du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements)</i>	N/A	1,16%	
Indicateurs d'incidences négatives additionnels (volontaires)				
17. Investissement dans des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	<i>Pourcentage de sociétés impliquées n'ayant pas pris d'initiative de réduction des émissions de CO2</i>	N/A	23,95%	<i>Approche générale : Milleis Banque privée étudient avec attention les politiques et objectifs de réduction des émissions carbone des entreprises. Engagement : Nous nous engageons à suivre cet indicateur pour les investissements en titres vifs pour réduire la part des entreprises investies qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone.</i>
18. Les investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	<i>Mesurer le pourcentage des investissements d'entreprise du fonds/portefeuille qui sont impliqués dans des sociétés qui n'ont pas de politique de prévention des accidents du travail</i>	N/A	10,31%	<i>Approche générale : Milleis Banque privée étudient avec attention les politiques sociales mises en place par les entreprises. Engagement : Nous nous engageons à suivre cet indicateur pour les investissements en titres vifs pour réduire la part des entreprises investies qui n'ont pas mis en place de politiques de prévention des accidents du travail.</i>

## 9.6 Comparaison historique avec les périodes précédentes

La première comparaison de la performance de Milleis Banque Privée sur les PAIs sera fournie en juin 2025. A ce jour (31 juin 2024), Milleis Banque Privée établit son tout premier rapport des PAIs sur la période suivante : 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2023 et n'a pas encore de données de comparaison disponibles pour l'année n-1.